

Séance du 2 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le deux juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TOUYA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 20.06 2019

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : TOUYA Dominique – DARETTE Hervé – DELAS Christian – MONTAUT Gisèle - WARRYN Patrick – SENSE Frédéric - BOUCHET Béatrice – DUPONT Alexandre

ABSENTS EXCUSES : LARQUIER Laure - GOMEZ Patrice - MARTIN Patricia –DE SOUSA Paulo – PAU Christian - ARNAUD Patrick – GIACOMONI Carole

Ordre du jour

- Indemnités de conseil et de confection de documents budgétaires et comptable au successeur de Mr GOUSTANS, receveur municipal
- Achat de chèques cadeaux
- Achat de gilets réfléchissants personnalisés pour la semaine éco-citoyen
- Achat vaisselle en plastique réutilisable ECOUCUP
- Bulletin municipal
- Questions diverses

Secrétaire de séance : DUPONT Alexandre

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 11 juin 2019.

1

I INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE DOCUMENTS BUDGETAIRES ET COMPTABLE AU SUCESSEUR DE Mr GOUSTANS, RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que Monsieur GOUSTANS Robert, receveur municipal, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2019.

Il ajoute qu'il convient de délibérer sur l'attribution à son successeur Monsieur Philippe TUAL, Receveur Municipal, des indemnités de conseil et de confection de documents budgétaires et comptables.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE de verser à Monsieur Philippe TUAL l'indemnité de conseil et de confection de documents budgétaires au taux prévu par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et l'arrêté du 16 septembre 1983.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

2

II ACHAT DE CHEQUES CADEAUX

Monsieur le Maire rappelle que le site internet de la Commune a été créé et mis à jour pendant plusieurs années, gracieusement, par Monsieur Lionel MAUBAREIGT. Ce dernier a fait savoir qu'il ne pouvait plus poursuivre cette maintenance.

Aussi, pour le remercier de son implication dans la gestion du site internet de la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui offrir des chèques cadeaux d'une valeur globale de 1 000 €.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE d'offrir à Monsieur Lionel MAUBAREIGT pour son implication à titre gracieux dans la gestion du site internet de la commune :

-des chèques cadeaux d'une valeur totale de 1000 € délivrés par le TABAC PRESSE DE L'EUROPE à L'ESCAR,

-la médaille à l'effigie de la commune de LABASTIDE-CEZERACQ.

-PRECISE que la facture d'un montant de 1000 € émanant du TABAC PRESSE DE L'EUROPE sera imputée à l'article 6232 «fêtes et cérémonies »

-PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui s'avèreront nécessaires.

3

III ACHAT DE GILETS REFLECHISSANTS PERSONNALISES POUR LA SEMAINE ECO-CITOYEN

Monsieur le Maire rappelle qu'un Mouvement éco-citoyen s'est formé dans la commune en novembre 2018. Il a pour objet de réfléchir aux initiatives que l'on peut porter localement pour contribuer à répondre aux enjeux d'une nécessaire transition écologique et sociale. Plusieurs groupes de réflexion sont alors apparus portant sur l'énergie, les transports, la consommation et la production de déchets, l'éducation.

A l'initiative de ce Mouvement, en partenariat avec le comité des fêtes et la municipalité, une semaine autour de la pratique du vélo et de la marche sera organisée du samedi 24 août 2019 au samedi 31 août 2019. Aussi, en vue de rendre davantage visible l'action menée par ce mouvement la municipalité est sollicitée pour acheter 50 gilets verts réfléchissants personnalisés qui seront donnés aux participants du rallye qui se déroulera durant les fêtes du village le samedi 24 août 2019.

Cette acquisition s'effectuerait auprès de la Société EuroGifts pour un montant de 273,95 € HT soit 328,74 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE d'acheter à la société EuroGifts 50 gilets verts réfléchissants personnalisés pour la somme de 273,95 € soit 328,74 € T.T.C pour le rallye organisé le 24 août prochain par le collectif Mouvement éco-citoyen.

-PRECISE que la facture correspondante sera imputée à l'article 6232 «fêtes et cérémonies »

-PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui s'avèreront nécessaires.

4

IV ACHAT VAISSELLE EN PLASTIQUE REUTILISABLE ECO CUP

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a acheté, au cours du mois d'avril 2019, 500 verres en plastiques personnalisés ECO CUP. Il propose de compléter cet équipement par l'acquisition de 200 assiettes plates en plastique réutilisables ECO CUP et 85 ECO CARAFES translucides personnalisés ECO CUP. Cette vaisselle serait mise à la disposition des associations communales à l'occasion de manifestations.

Le devis présenté en date du 1^{er} juillet 2019 par ECO CUP DISTRIBUTION s'élève à 354,50 € H.T. soit 425,40 € T.T.C.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE d'acquérir de la vaisselle personnalisée en plastique réutilisable auprès de ECO CUP DISTRIBUTION,

-ACCEPTE le devis en date du 1^{er} juillet 2019 émanant de ECO CUP d'un montant de 354,50 € H.T.

soit 425,40 € TTC

-PRECISE que cette dépense sera imputée à l'article 60632 «fournitures de petits équipements »,

-PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui s'avèreront nécessaires.

V BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente la composition du bulletin municipal qui paraîtra dans le courant du mois de juillet 2019

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DU MAIRE

Mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme concernant le classement sonore des infrastructures de transports terrestres et ferroviaires

Suite à l'arrêté préfectoral n° 64.2019.06.03.007 du 3 juin 2019 procédant à l'actualisation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres et ferroviaires des Pyrénées-Atlantiques, un arrêté municipal a été pris en date du 24 juin 2019 pour mettre à jour les annexes du Plan local d'Urbanisme de la Commune concernant le classement sonore des infrastructures de transports terrestres et ferroviaires. Il s'agit de la RD n° 817 débutant à la limite de la Commune d'ARTIX et finissant à la limite de la Commune de DENGUIN qui a été classée en catégorie 3 (largeur 100).

Dissolution du Syndicat Mixte AGLE ET AULOUZE

Dans sa séance du 12 juin 2019, le Comité Syndical de l'AGLE ET AULOUZE suite à la perspective d'une organisation de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant du gave de Pau aval a :

-approuvé le transfert de l'intégralité des compétences du Syndicat au SMBGP à compter du 1^{er} janvier 2020, entraînant de fait sa dissolution,

-sollicité auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la production de l'arrêté de dissolution du Syndicat AGLE ET AULOUZE au 31 décembre 2019.

Taxe GEMAPI

Monsieur le Maire précise que la taxe GEMAPI a été votée en conseil communautaire et sera collectée au niveau des impôts locaux (taxes d'habitation et foncier bâti). La Communauté de communes de Lacq-Orthez va diffuser une information spécifique sur cette nouvelle taxe à chaque foyer.

Travaux d'entretien du domaine public fluvial sur le Gave de PAU

La Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques a déposé un dossier de déclaration en date du 11 juin 2019 pour la réalisation de travaux d'entretien du domaine public fluvial sur le gave de Pau sur les communes d'Arbus, Aressy, Artiguelouve, Asson, Baudreix, Coarraze, Igon, Labastide-Cézéracq, Laroin, Meillon et Pardies-Pietat.

Ces travaux consistent à l'enlèvement d'embâcles sur le domaine public fluvial du gave de PAU.

Protection des puits d'eau potable

Suite à la présence de nitrates constatés dans le puits P1, les services de l'Etat envisagent d'élargir la zone de protection des puits avec des prescriptions particulières. Une réunion sera organisée prochainement avec les services de l'Etat et le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons pour aborder ce sujet.

Marche diocésaine

Le diocèse organise une marche au cours du mois d'août prochain. Les marcheurs s'arrêteront à LABASTIDE-CEZERACQ le samedi 2 août 2019 pour y passer la nuit. Un accord a été donné pour mettre à disposition des marcheurs la salle des sports. Le Conseil Municipal décide d'offrir une collation à cette occasion.

Affiché, le 5 juillet 2019

Le Maire,

